

RCS : AMIENS Code greffe : 8002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AMIENS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 D 00340 Numéro SIREN : 514 318 641 Nom ou dénomination : SELARL D'IMAGERIE SCINTIGRAPHIQUE

Ce dépôt a été enregistré le 31/10/2023 sous le numéro de dépôt B2023/009220

SELARL D'IMAGERIE SCINTIGRAPHIQUE
Société d'exercice libéral à responsabilité limitée
au capital de 300 000 euros
Siège social : 5 allée des Pays-Bas, Clinique de l'Europe
80090 AMIENS
514 318 641 RCS AMIENS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 3 MAI 2023

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de 3 614 687,91 euros de l'exercice clos le 31 décembre 2022 de la manière suivante :

Origine

Bénéfice de l'exercice 3 614 687,91 euros

Affectation

A titre de dividende, soit 3 690 000,00 euros

- prélevé sur le bénéfice de l'exercice, soit 3 614 687,91 euros

- prélevé sur les autres réserves, soit 75 312,09 euros

soit 123 euros par part.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 3 690 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué à l'issue de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,

MB
PM 9

- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2019 :

3 000 000 euros, soit 100 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 3 000 000 euros

Exercice clos le 31 décembre 2020 :

3 000 000 euros, soit 100 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 3 000 000 euros

Exercice clos le 31 décembre 2021 :

3 399 900 euros, soit 113,33 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 3 399 900 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 3 mai 2023

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme

La Gérance

Monsieur Guillaume DIVRY

Monsieur Matthieu BRETON

Monsieur Philippe MASZELIN

certifié conforme

certifié conforme

Selarl IMAGERIE SCINTIGRAPH.

5 allée des Pays Bas

80090 AMIENS

Exercice clos le : 31 décembre 2022

APE : 8622A

SIRET : 51431864100016



ACOGEX SAS
111 BOULEVARD DES ETATS-UNIS
60200 COMPIEGNE

Tél : 0344233707
E-mail : contact@acogexsa.fr

BILAN

BILAN - ACTIF

Selar! IMAGERIE SCINTIGRAPHIE

Exercice 2021 au 31/12/2022

ACTIF

Capital souscrit non appelé

ACTIF IMMOBILISÉ

Immobilisations incorporelles

Frais d'établissement

Frais de développement

Concessions, brevets et droits similaires

Fonds commercial (1)

Autres immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles en cours

Avances et acomptes

Immobilisations corporelles

Terrains

Constructions

Installations tech., matériel & outillages

Autres immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles en cours

Avances et acomptes

Immobilisations financières (2)

Participations

Créances rattachées à des participations

Titres immobilisés de l'activité de portefeuille

Autres titres immobilisés

Prêts

Autres immobilisations financières

TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ

ACTIF CIRCULANT

Stocks et en-cours

Matières premières et autres appro

En-cours de production (biens et services)

Produits intermédiaires et finis

Marchandises

Avances et acomptes versés sur commandes

Créances

Créances Clients et Cptes rattachés (3)

Autres créances (3)

Capital souscrit - appelé non versé

Valeurs mobilières de placement

Actions propres

Autres titres

Instruments de trésorerie

Disponibilités

Charges constatées d'avance (3)

TOTAL ACTIF CIRCULANT

Charges à répartir sur plusieurs exercices

Primes de remboursement des emprunts

Ecart de conversion actif

TOTAL ACTIF GÉNÉRAL

Comptes de tiers
régularisés
Comptes de tiers
régularisés
Comptes de tiers
régularisés

690 000

65 922

32 817

690 000

33 105

690 000

39 953

2 076 396

774 187

60 258

218 199

224 790

52 211

1 858 197

549 397

8 047

1 945 509

662 238

22 480

4 674

4 674

4 674

35 190

35 190

35 190

3 706 627

528 017

3 178 610

44

3 400 044

47

18

21

282 053

1 042 195

282 053

1 042 195

168 792

1 304 776

2 700 377

29 222

2 700 377

29 222

2 278 410

28 979

4 053 847

4 053 847

56

3 780 957

53

7 760 474

528 017

7 232 457

100

7 181 001

100

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an (brut)
(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN - PASSIF

SCIENTIMAGRIE SCIENTIGRAPH

De 01/01/2010 au 31/12/2010

PASSIF

CAPITAUX PROPRES

Capital (dont versé 300 000)	300 000	4	300 000	4
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)				
SITUATION NETTE				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	4 022 225	56	3 807 437	53

Comptes certifiés
réguliers et sincères.
Sur 30.12.10
Commissaire aux comptes

AUTRES FONDS PROPRES

Produit des émissions de titres participatifs
Avances conditionnées

TOTAL AUTRES FONDS PROPRES

PROVISIONS

Provisions pour risques
Provisions pour charges

TOTAL PROVISIONS

DETTES (1)

Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	2 672 636	37	2 916 201	41
Emprunts et dettes financières diverses (3)	22 040		43 165	1
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	145 786	2	98 730	1
Dettes fiscales et sociales	326 712	5	295 772	4
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	16 181		17 519	
Autres dettes	26 877		2 176	
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	3 210 232	44	3 373 564	47

Écarts de conversion passif

TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	7 232 457	100	7 181 001	100
-----------------------------	------------------	------------	------------------	------------

2 392 533
819 699

2 645 893
727 671

(1) Dont plus de 10 %

(2) Dont à moins de 10 %

(3) Dont concours bancaires courants et soldes
Dont emprunts participatifs

COMPTE DE RESULTAT

L' ANNEXE

Annexe au bilan, avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2022 dont le total est de 7 232 457,08 € et au compte de résultat présenté sous forme de liste, et dégageant un bénéfice de 3 614 687,91 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Les notes et tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par les Gérants.

INFORMATIONS	NOTE N°	OBSERVATIONS
I - FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE	0*	X
II - REGLES ET METHODES COMPTABLES	1*	X
III - COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN & AU COMPTE DE RESULTAT		
a) Capital et réserves		
- Capital social	2	X
- Parts bénéficiaires	3	NEANT
- Ecart de réévaluation	4	NEANT
b) Provisions		
- Etat des provisions	5	X
c) Actif immobilisé & amortissements		
- Etat de l'actif immobilisé	6	X
- Etat des amortissements	7	X
- Immobilisations incorporelles		
. Frais d'établissement	8*	NEANT
. Frais de recherche et de développement	9*	NEANT
. Fonds commercial	10*	X
. Autres immobilisations incorporelles	11	X
- Immobilisations corporelles	12	X
- Immobilisations financières		
. Titres immobilisés	13	X
. Créances immobilisées	14	X
d) Actif circulant & dettes		
- Stock et en-cours	15	NEANT
- Différences d'évaluation sur éléments fongibles	16	NEANT
- Créances et dettes	17	X
- Etat des échéances des créances et dettes	18	X
- Avances aux dirigeants	19	X
- Valeurs mobilières de placement	21	NEANT
- Différence d'évaluation sur titres de placement	22	NEANT
- Disponibilités	23	X
e) Comptes de régularisation		
- Charges et produits constatés d'avance	24*	X
- Charges à répartir	25*	NEANT
f) Autres éléments du bilan		
- Primes de remboursement des obligations	26*	NEANT
- Ecart de conversion (actif-passif)	27	NEANT
g) Eléments concernant plusieurs postes du bilan	28*	X
h) Compte de résultat		
- Charges & produits financiers concernant les entreprises liées	32	NEANT

INFORMATIONS	NOTE N°	OBSERVATIONS
IV -ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS		
. Dettes garanties par des sûretés réelles	35*	NEANT
. Montant des engagements financiers hors crédit-bail	36*	NEANT
. Informations en matière de crédit-bail	37*	NEANT
. Engagements en matière de pensions & retraites	38	X
. Identité de la société consolidante	40	NEANT
. Liste des filiales & participations	41*	NEANT
. Droit Individuel à la Formation	42	NEANT

L'entreprise n'est pas concernée par les notes 20, 29, 30, 31, 33, 34 & 39.

(*) Information obligatoire

(NS) : Information non significative.

NEANT

II - REGLES ET METHODES COMPTABLES

NOTE 1

Les comptes annuels ont été établis conformément à la réglementation française en vigueur sans aucune dérogation aux principes généraux.

III - COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN & AU COMPTE DE RESULTAT

CAPITAL ET RESERVES

. CAPITAL SOCIAL

NOTE 2

Catégorie des Parts ou actions	NOMBRE DE TITRES				Valeur nominale
	en début d'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	à la clôture de l'exercice	
Parts sociales	30000			30000	10 €

PROVISIONS

. ETAT DES PROVISIONS

NOTE 5

Cf tableau fiscal 7 DGFIP N° 2056

ACTIF IMMOBILISE ET AMORTISSEMENTS

. ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

NOTE 6

Cf tableau fiscal 5 DGFIP N° 2054

. ETAT DES AMORTISSEMENTS

NOTE 7

Cf tableau fiscal 6 DGFIP N° 2055

. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

- FONDS COMMERCIAL

NOTE 10

ELEMENTS	VALEUR BRUTE AU BILAN	TAUX AMORTISSEMENTS
Droit au bail Eléments acquis du fonds de commerce Eléments du fonds de commerce reçu en apport Eléments dont l'inscription résulte d'une réévaluation	690 000	/

- AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

NOTE 11

Les brevets, concessions, licences et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise, à savoir :

ELEMENTS	VALEUR BRUTE AU BILAN	TAUX D'AMORTISSEMENTS
Logiciels	65 922	100% 50% et 20%

. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

NOTE 12

La valeur brute des immobilisations corporelles inscrites à l'actif correspond au coût d'acquisition des biens augmenté, le cas échéant, des coûts de mise en état d'utilisation et à l'exclusion de toute charge financière.

	DUREE	METHODE
Construction.....	10 ans à 28 ans	Linéaire
Matériel technique.....	4 ans à 5 ans	Linéaire
Matériel de bureau	2 à 5 ans	Linéaire/Dépr
Mobilier.....	7 ans	Linéaire

Aucun composant n'a été identifié. Aucun indice de perte de valeur n'a été repéré. Les amortissements calculés sont fonction de la durée d'utilisation des biens.

. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

- TITRES IMMOBILISES

NOTE 13

Les titres de participations, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

- CREANCES IMMOBILISEES

NOTE 14

Les prêts, dépôts et autres créances immobilisées ont été évalués à leur valeur nominale.

ACTIF CIRCULANT ET DETTES

. CREANCES ET DETTES

NOTE 17

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

. ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

NOTE 18

Cf tableau fiscal 8 DGFIP N° 2057

Informations complémentaires .

. Prêts participatifs inclus dans les créances : NEANT

. Emprunts participatifs inclus dans les dettes : NEANT

. AVANCES AUX DIRIGEANTS

NOTE 19

Conformément à l'article L 223-21 du Code de commerce, aucune avance ou crédit n'a été alloué aux dirigeants de la société.

. DISPONIBILITES

NOTE 23

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

COMPTES DE REGULARISATION

. CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

NOTE 24

	EXPLOITATION	FINANCIER	EXCEPTIONNEL	TOTAL
Charges constatées d'avance	29 222			29 222
Produits constatés d'avance				

ELEMENTS CONCERNANT PLUSIEURS POSTES DU BILAN

NOTE 28

ACTIF	PRODUITS A RECEVOIR	EFFETS DE COMMERCE	ENTREPR. LIEES
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles			
Participations			
Créances rattachées à des participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Clients et comptes rattachés			
Autres créances	3 069		
Capital souscrit, appelé non versé			
Valeurs mobilières de placement	1 046		
Charges à répartir			
Charges constatées d'avance	29 222		
Ecart de conversion			
TOTAL	33 337		

PASSIF	CHARGES A PAYER	EFFETS DE COMMERCE	ENTREPR. LIEES
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des Etablissements de crédit	1 266		
Emprunts et dettes financières diverses			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	51 584		
Dettes fiscales et sociales	106 332		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits constatés d'avance			
Ecart de conversion			
TOTAL	159 182		

IV - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

ENGAGEMENT PRIS EN MATIERE DE PENSIONS, RETRAITES
ET INDEMNITES ASSIMILEES

NOTE 38

L'effectif de l'entreprise se répartit ainsi : Non cadre	13
Cadre	3

La convention collective appliquée au sein de l'entreprise (Personnel cabinets médicaux) prévoit à l'article 25 le versement d'une allocation de fin de carrière variable suivant l'ancienneté au moment du départ.

L'indemnité de départ n'a pas été comptabilisée dans les comptes au 31 décembre 2022.

Compte tenu des hypothèses retenues : . Turn-Over faible dans les effectifs
. Départ volontaire des salariés à 65 ans

le montant de l'engagement est évalué à 15 258,59 euros au 31 décembre 2022, charges sociales incluses.

Petite entreprise ayant un commissaire aux comptes
Demande de confidentialité du compte de résultat

DECLARATION ACCOMPAGNANT LES DOCUMENTS RENDUS PUBLICS

(Article L. 232-25 al.2 et L. 232-26 al.2 du code de commerce)

Concernant la société suivante :

Dénomination : S.E.C.A.R.L. D'IMAGERIE SCIENTIFIQUE

Forme juridique : S.E.C.A.R.L.

Numéro unique d'identification - (Siren) : 514 318 641

Représentée par :

Nom : DUPON Prénom : G. Marie

☒ agissant en qualité de représentant(e) légal(e)

☒ étant dûment habilité(e) par les textes régissant la forme de la société ci-dessus à effectuer la certification des documents comptables (art. R. 123-102 du code de commerce)

Déclare que concernant les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022

☒ Le ou les commissaires aux comptes ont certifié les comptes sans réserve

☐ Le ou les commissaires aux comptes ont certifié les comptes avec réserves

☐ Le ou les commissaires aux comptes ont refusé de certifier les comptes

☐ Le ou les commissaires aux comptes ont été dans l'incapacité de certifier les comptes

☐ Le rapport du ou des commissaires aux comptes fait référence à quelque question que ce soit sur laquelle ils ont attiré spécialement l'attention sans pour autant assortir la certification des comptes de réserves

Signature

